



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

4208/87 (Presse 3)

1138th meeting of the Council

- Budget -

Brussels, 16/17 January 1987

President: Mr Guy VERHOFSTADT

Minister for the Budget
of the Kingdom of Belgium

Netherlands:

Mr P.R.H.M. van der LINDEN State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Rui ALVAREZ CARP State Secretary for the Budget

United Kingdom:

Mr Peter BROOKE Minister of State to the Treasury

o

o

o

Commission:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN Vice-President

1987 BUDGETARY PROCEDURE

Following lengthy discussion of the 1987 budget, the Council concluded that it was unable to reach a decision regarding the Commission's rectifying letter. It noted that its Chairman would explain the situation to the European Parliament.

In the meantime, and in order to make it possible to meet immediate requirements as regards administrative appropriations, the Council agreed on a decision authorizing a series of provisional twelfths.

This decision will be brought to the attention of the European Parliament during its forthcoming part session.

o

o o

EEC-US trade relations - GATT Art. XXIV.6 negotiations

- Council statement

The Council took note of the announcement made by the US authorities on 30 December 1986 that they intended to increase the customs duties applicable to a range of products from the Community not later than 31 January 1987, failing a settlement of the dispute relating to enlargement of the Community.

The Council confirmed its desire for a mutually acceptable negotiated solution, as stated in June and December 1986, and expressed support for the Commission's intention of continuing the negotiations next week on the dispute between the United States and the Community.

The Council nevertheless decided, in accordance with its earlier conclusions, that if the US measures were actually applied, an additional charge of between 42 ECU and 55 ECU per tonne would be applied to imports of corn gluten feed and rice from the United States. The implementing measures, and in particular the exact amounts, would then be fixed by the Council, acting on a proposal from the Commission, at its meeting on 26 and 27 January 1987, in the light of the Commission's report on the outcome of the negotiations.

International Cocoa Agreement

The Council has adopted a Decision concerning the provisional application of the 1986 International Cocoa Agreement. This Decision provides that the Community and its Member States shall, as soon as they have completed the requisite procedures, notify the Secretary-General of the United Nations Organization of their intention to apply the 1986 International Cocoa Agreement on a provisional basis, in accordance with Article 70 of the Agreement.

Bruxelles, le 19 Janvier 1987

NOTE BIO (87) 13 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

CONSEIL BUDGET - 16. 1. 1987 (Otto von Schwerin)

Le Conseil BUDGET qui s'est réuni dans l'après-midi du 16 Janvier afin de régler le litige avec le P.E. sur le budget 1987 a terminé ses travaux à 2h30 le 17 Janvier sans résultat.

L'objectif de l'exercice était de trouver un compromis sur le budget voté par le P. E. le 12. 12. qui dépasse le taux maximum formel.

A cette fin la Commission avait, dans le cadre de la procédure de "trilogue" (entre les Présidents des trois Institutions) fait une proposition selon laquelle le dépassement du taux maximum aurait dû être limité aux seuls crédits d'engagement avec la somme relativement modeste de 62 MECU, tandis que les montants restants - aussi bien de C.E. (123) que de C.P. (89 MECU) aurait dû être mis dans une réserve négative (pour détails voir BIO(87)6 du 9. 1.).

Or, en vue de l'opposition prévisible d'au moins quatre délégations (FR, RFA, GB, DK) le Président du Conseil Monsieur Verhofstadt, a soumis dès le début des travaux un compromis de son côté selon lequel tout dépassement du taux maximum était évité.

C'est ainsi que la division au sein du Conseil entre les deux camps (à savoir les pays de "nord", poursuivant une politique rigide d'une part et les pays "méditerranéens" soucieux de ne pas paralyser outre mesure la politique budgétaire d'autre part) était manifeste.

En effet, étant donné que l'Italie, L'Espagne et la Grèce forment déjà une "minorité de blocage" avec 23 voix, il est apparu dès le début des travaux qu'une majorité qualifiée ne pouvait être atteinte - ni pour un dépassement du taux maximum, ni au contraire pour son respect absolu.

Par cette controverse d'importance limitée - au moins en ce qui concerne le volume financier - les aspects essentiels qui avaient encore dominé la discussion du Trilogue ont été malheureusement entièrement éclipsés: en effet, ni le fait qu'avec les décisions du Conseil agricole du 16. 12. en matière laitière un élément positif soit intervenu, ni l'impact qu'une prolongation du litige institutionnel devrait avoir sur la discussion fondamentale concernant l'avenir financier de la Communauté n'ont conduit à un dénouement des fronts au sein du Conseil.

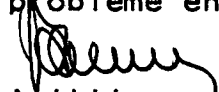
Au contraire, selon l'interprétation de la Présidence, c'était essentiellement l'insécurité sur l'avenir financier de la Communauté qui a amené plusieurs délégations à camper sur leur position. Une tentative de la Présidence de séparer les deux problèmes par une déclaration a échoué sans discussion.

Devant la presse, le Président du Conseil a surtout attribué l'échec du Conseil à l'attitude des délégations qui ne voulaient apparemment pas lier leurs mains avant la discussion sur l'avenir financier de la Communauté.

Quant aux conséquences de ce nouvel échec il paraît à l'heure actuelle évident que par manque de décision le Conseil revient sur son projet adopté en 2ème lecture en novembre 1986. Quant à la Commission elle est obligée d'exécuter sur base des douzièmes provisoires - régime qui est basé essentiellement sur le niveau des dépenses de l'année dernière et qui empêche surtout de lancer de nouvelles actions.

A rappeler toutefois que la Communauté avait vécu sur cette même base jusqu'en juillet de l'année dernière en raison d'un conflit similaire entre les deux institutions qui avait été soumis à la Cour de Justice.

Quant au P.E. c'est sans doute sa commission des budgets qui se penchera dès lundi soir sur le problème. Mais il est difficile de s'imaginer comment le P.E. pourrait de son côté résoudre le problème en l'absence d'une nouvelle proposition du Conseil.



Amitiés
H. Paemen